



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 juin 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Juillet 1997

**Echange de parcelles entre la Ville et Monsieur MANDIN, Rue de  
Comporté**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

### Urbanisme & Affaires Immobilières    **Echange de parcelles entre la Ville et Monsieur MANDIN, Rue de Comporté**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT est propriétaire des parcelles cadastrées section BC n° 264 - 265 - 266 et 267 (entrepôts restauration scolaire) dont l'accès actuel sur la rue de Comporté s'avère d'une part délicat (les gros poids lourds ne peuvent pénétrer sur le terrain pour livrer les marchandises), et se pratique d'autre part en passant à quelques mètres seulement de la maison de Monsieur MANDIN. Ce dernier souhaite vendre sa propriété composée des parcelles BC n° 210 - 211- 178 et 232.

Pour que son bien ait une cohésion plus évidente, Monsieur MANDIN a proposé un échange de terrains avec la Ville, ce qui permettrait également à cette dernière d'obtenir un accès sur rue plus commode (accès possible aux poids lourds), plus sécurisant par rapport à la circulation.

Monsieur MANDIN céderait à la Ville la parcelle n° 232, préalablement entièrement aménagée à ses frais (terrassement, compactage, revêtement bitume) par l'entreprise de son choix ; en contrepartie, la Ville lui céderait les parcelles cadastrées n° 265 - 266 - 267, la parcelle 264 restant lui appartenir.

Cet échange de superficies équivalentes aurait lieu sans soulte de part ni d'autre (conforme à l'avis du Domaine) ; tous les frais seraient partagés par moitié entre les échangistes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange dont s'agit aux conditions exposées ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, le montant de la dépense soit 78.000 F ainsi que les frais et droits en résultant, y compris ceux de géomètre, étant imputé au 906.6511.2111 du Budget. Le produit de la recette (78.000 F) sera imputée sur la même ligne budgétaire.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)